



Résiliation assurance auto

Par romaxandrel, le 16/09/2009 à 13:13

Bonjour,

Suite à 5 sinistres (1 resp et 4 non resp), mon assureur me prévient que je suis sous surveillance et qu'il souhaite me transférer vers une de leur filiale (plus chère évidemment) à l'échéance de mon contrat le 16 novembre en attendant 2 ans sans sinistre et me réintégrer chez eux.

De là, j'ai envoyé un courrier de résiliation pour mon assurance auto et donc quitter leur compagnie.

J'ai envoyé le courrier en A/R le 2 septembre, ils ont signé le récépissé le 7 septembre. Ce même 7 septembre, ils expédient un courrier en A/R pour me résilier de l'assurance (je reçois le courrier le 11 septembre). Je reçois également par courrier simple un devis assuré au tiers de leur filiale.

2 questions :

- Dois-je déclarer à mon futur assureur que j'ai été résilié de mon ancienne assurance ? (sachant que mon courrier recommandé a été expédié le premier) Si non, dois-je faire un courrier à mon ancien assureur ?
- Mon assureur a-t-il le droit de me résilier afin visiblement de me faire adhérer à leur filiale ?

Merci d'avance pour votre réponse